



Montreuil, le 30 janvier 2026

à

Madame Amélie de Montchalin,
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Monsieur David Amiel
Ministre délégué chargé de la Fonction Publique
et de la Réforme de l'État

Objet : Demande de suspension des contrats entre
l'Etat et la société Capgemini

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre délégué

L'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE-CGT) tient à vous interpeller avec gravité au sujet des relations entre l'État et le groupe Capgemini, à la suite des révélations concernant l'implication de sa filiale Capgemini Government Solutions (CGS) dans les activités de l'agence américaine Immigration and Customs Enforcement (ICE). Ces éléments posent à notre sens **un problème majeur de valeurs que doit porter l'administration française en matière de droits humains, de lutte contre les discriminations et d'accueil des personnes migrantes.**

Selon les informations rendues publiques par l'Observatoire des multinationales, confirmées par plusieurs médias, Capgemini Government Solutions est un partenaire de longue date de l'ICE, avec des contrats récurrents depuis au moins 2007. Un nouveau contrat de 4,8 millions de dollars a été attribué à cette filiale le 18 décembre 2025 pour des « services de recherche de personnes (skip tracing) pour les opérations de coercition et de déportation », assortis de primes financières indexées sur le « taux de réussite » dans la localisation des personnes visées. Avant que cette page ne soit retirée, CGS se vantait sur son propre site de travailler « étroitement » avec l'ICE pour réduire le temps et le coût d'expulsion des personnes étrangères. Autrement dit, **le modèle économique de Capgemini repose directement sur le repérage, la chasse et l'expulsion de migrants, dans le cadre d'une politique migratoire dont les violations des droits fondamentaux sont abondamment documentées.**

Le malaise est tel que le directeur général, Aiman Ezzat, a été contraint d'annoncer un « examen » du contrat par le conseil d'administration de CGS, tout en se retranchant derrière la fiction d'une autonomie juridique et décisionnelle totale de la filiale. Pour l'UFSE-CGT, cette séparation formelle ne saurait exonérer le groupe de sa responsabilité, ni, a fortiori, l'État français de la sienne lorsqu'il choisit Capgemini comme prestataire.

Dans le même temps, le gouvernement français a publiquement demandé des explications à Capgemini et appelé à « faire toute la lumière » sur ces activités, tout en rappelant que le respect des droits humains devait être un critère de vigilance dans l'attribution des contrats. L'Assemblée nationale est saisie, de son côté, d'initiatives parlementaires visant à condamner les violations des droits humains commises par l'ICE et à demander une enquête internationale. **Il serait profondément incohérent que,** d'un côté, le gouvernement affiche cette vigilance, et que, de l'autre, **l'administration continue à recourir sans réserve aux services d'un groupe dont une filiale contribue aux politiques les plus brutales de l'administration Trump en matière de migration.**

.../...

Or Capgemini est un prestataire significatif de l'État et de ses opérateurs, y compris dans des domaines hautement sensibles (numérique, données, systèmes d'information des administrations). Pour les agents publics que nous représentons, l'idée que les deniers publics puissent nourrir les profits d'un groupe qui, dans le même temps, gagne de l'argent en organisant la traque et l'expulsion de personnes migrantes est politiquement et moralement insoutenable. Cette situation est d'autant plus choquante que la France se réclame d'une tradition d'asile, de défense des droits et de lutte contre les discriminations.

Au nom de l'UFSE-CGT, nous vous demandons en conséquence :

1. De procéder, dans les plus brefs délais, à un recensement transparent de l'ensemble des contrats en cours impliquant Capgemini au sein des ministères et des établissements publics de l'État, en précisant les montants, les objets et la durée de ces contrats.

2. De suspendre, à titre conservatoire, l'attribution de tout nouveau marché de l'État à Capgemini tant que le groupe n'aura pas officiellement mis fin à ses collaborations avec l'ICE et renoncé à toute activité participant à des politiques de chasse aux migrants et de détention de masse.

3. D'engager, en lien avec les autres ministères concernés, une révision des contrats en cours afin d'examiner les conditions de leur non-renouvellement ou de leur résiliation, en intégrant des clauses de respect des droits humains et des engagements RSE opposables aux prestataires.

4. De présenter rapidement aux organisations syndicales de la fonction publique un état des lieux précis de la relation de l'État avec Capgemini et les orientations que le gouvernement entend retenir pour garantir que l'argent public ne soutienne pas, directement ou indirectement, des politiques contraires aux droits fondamentaux.

Au-delà du cas Capgemini, l'UFSE-CGT considère qu'il est urgent de doter l'État d'un cadre robuste de vigilance et de conditionnalité sociale, environnementale et démocratique dans ses achats et ses partenariats numériques. L'enjeu est de garantir que les politiques publiques, y compris à travers la commande de prestations informatiques ou de services, ne contribuent en aucun cas à des systèmes de surveillance, de fichage, de détention et d'expulsion en rupture avec les principes de la fonction publique.

Dans l'attente de vos réponses et des décisions que vous prendrez, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le Ministre délégué, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UFSE-CGT,

Sylvie Aebischer,
co-secrétaire générale ;
Christophe Delecourt,
co-secrétaire général.

Montreuil, le 30 janvier 2026

